

C'ETAIT IL Y A VINGT ANS

14 Sept/14

Fin de l'affaire Schiano

Hier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a prononcé un non-lieu dans l'affaire Schiano. On ne saura donc jamais pour quelles raisons l'ancien procureur du tribunal de Saint-Denis a été jeté à la retraite il y a près de trois ans. Ni pourquoi le concierge du palais de justice, Jérémie Lako, avait été inculpé de trafic d'influence et placé en détention provisoire. Selon les magistrats parisiens, il n'y aura pas de procès parce qu'il n'y a pas de «charges suffisantes». Un enterrement qui arrange tout le monde.

Voilà comment enterrer un dossier embarrassant, et probablement mal ficelé, qui en son temps avait défrayé la chronique. Hier à 14 heures, les magistrats de la deuxième section de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris ont prononcé un non-lieu dans l'affaire Schiano. La plaie la plus cuisante de l'histoire judiciaire de la Réunion vient ainsi de se refermer en douceur. Les juges ont jeté au pilon la procédure dans laquelle apparaissait l'un des siens, l'ancien procureur de la République de Saint-Denis, Jacques Schiano. Même si sa hiérarchie lui avait réservé une discrète porte de sortie, il y aura bientôt trois ans, en «l'invitant» à faire valoir ses droits à la retraite.

Mais en réalité dans cette affaire, si le procureur Schiano s'en est sorti avec le déshonneur et la justice locale avec un peu plus de discrédit, Jérémie Lako a lui aussi été jeté en pâture. Lui, le petit concierge du palais de justice de Saint-Denis qui avait été violemment interpellé sur la place publique par les gendarmes, lui qui avait été placé en détention provisoire par le juge Oget du 5 au 14 octobre 1991. Mais c'est surtout Jérémie Lako qui avait été mis en examen, à l'époque on disait inculpé, pour un trafic d'influence et une corruption qui selon les magistrats parisiens n'auraient donc jamais existé.

Et pourtant, cette procédure, révélée dans *Le Quotidien* du 26 septembre 1991, fait état d'une singulière transaction. En tout cas sa face connue se limite-t-elle à cet épisode d'une justice qui



parfois ne parvenait pas à se défaire des perversions de la colonie. Aux premiers jours du mois d'octobre 1990, le procureur Schiano était mystérieusement présent dans les locaux de la concession Toyota de Saint-Denis lorsque le chef d'entreprise Noël Narayanan avait passé commande d'un coupé sport M.2, d'une valeur de 189 000 francs, à l'intention de Jérémie Lako. Etrange cadeau d'un patron au concierge du palais de justice, dont personne n'ignorait qu'il comptait au nombre des amis du procureur. Ce dernier était pourtant encore présent, le 26 octobre suivant, au moment de la livraison du véhicule qui avait finalement changé de mains pour 180 000 francs.

Jacques Schiano aurait même qualifié ce geste de «beau caprice».

